

**ARRÊTÉ 2024 - 173 PORTANT INTERDICTION D'ACCÈS AU BÂTIMENT MUNICIPAL
"FERME DU BOIS DES BICHES"**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Construction et de l'habitation ;
- Vu le signalement d'un danger imminent au sein de l'Établissement Recevant du Public dénommé la "Ferme du Bois des Biches" ;
- Considérant qu'il convient de règlementer provisoirement, pour des raisons de sécurité et en urgence, l'accès au bâtiment municipal dénommé la "Ferme du Bois des Biches" ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'accès au bâtiment sera interdit à compter du samedi 27 juillet 2024 à 8H00 et ce jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 : La signalisation d'interdiction d'accès sera apposée et entretenue par les Services Techniques de la ville de PANAZOL.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et par affichage. Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville de PANAZOL sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à PANAZOL, le 27 juillet 2024

Le Maire,



Fabien DOUCET

Publié en Mairie par affichage en urgence le 27-07-2024
et sur le site internet de la Ville de Panazol le 29-07-2024